



OFFICE LUXEMBOURGEOIS  
D'ACCREDITATION ET DE  
SURVEILLANCE

# CERTIFICAT D'ACCREDITATION

## N°. 1/004

En application des dispositions de la loi du 4 juillet 2014 et du règlement grand-ducal du 12 avril 2016, le chef de département de l'OLAS, se basant sur l'avis du Comité d'accréditation, atteste que l'organisme

**Administration de la gestion de l'eau**  
**Division du Laboratoire**  
**1, rue du Rock'n'Roll**  
**L-4361 Esch-sur-Alzette**

possède, conformément aux critères de la norme **ISO/IEC 17025 : 2005**, la compétence pour effectuer les essais référencés dans sa portée d'accréditation. La présente accréditation, valable jusqu'au **11 décembre 2022**, est soumise à une surveillance périodique.

Dominique Ferrand  
Chef de département de l'OLAS

L'OLAS est signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA (European co-operation for Accreditation) pour l'accréditation dans ce domaine.

Date d'émission : 11 décembre 2017

Pour vérifier la validité du certificat d'accréditation veuillez consulter sous <http://www.portail-qualite.lu>



OFFICE LUXEMBOURGEOIS  
D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE

1004301